

PRÉSENTATION

Points de vue sur les possibles éléments d'un plan d'action pour l'égalité des sexes en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Compte rendu- Consultation informelle sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la CCNUCC

Les 14 et 15 septembre à Ottawa (Canada)

Rapport soumis par le Canada au nom des participants à la consultation informelle¹

1. Le rapport rend compte des résultats des discussions ouvertes et informelles entre les participants. Il s'agit d'une compilation de points de vue exprimés par les experts techniques et non d'un document de consensus. Le contenu du rapport ne reflète pas la position officielle des parties ou des organisations représentées à la consultation informelle.

Compte rendu

Consultation informelle sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Les 14 et 15 septembre à Ottawa (Canada)

Contexte

Dans le cadre de la décision 21/CP.22, il a été décidé de poursuivre et d'améliorer le Programme de travail de Lima relatif au genre pour une période de trois ans. Il sera ensuite examiné à la COP 25 (novembre 2019). Il a également été décidé que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) élabore un plan d'action pour l'égalité des sexes (PAES) dans le cadre du Programme de travail de Lima, lequel sera examiné à la SBI47 (novembre 2017). Il appuiera la mise en œuvre des décisions et des mandats liés aux sexes dans le cadre du processus de la CCNUCC.

De plus, les parties à la Convention, les organisations et d'autres intervenants sont invités à se consulter lors de réunions afin de contribuer à la formulation du plan d'action pour l'égalité des sexes. À cette fin, plusieurs réunions productives ont été organisées jusqu'à maintenant, de même qu'un atelier en session obligatoire qui s'est déroulé les 10 et 11 mai 2017. La consultation informelle d'Ottawa visait à tirer profit des discussions déjà entamées et servait à stimuler la proposition d'idées et de suggestions relatives à la formulation du plan d'action pour l'égalité des sexes en prévision de la SBI47.

Résumé des travaux

La consultation informelle a eu lieu les 14 et 15 septembre 2017 à Ottawa (Canada). Elle était animée par l'Organisation des Femmes pour l'Environnement et le Développement (WEDO pour Women's Environment and Development Organization) et réunissait 35 participants, notamment les parties, des observateurs et le secrétariat de la CCNUCC (*voir la liste des participants, y compris les participants à distance, à l'annexe 1*).

Isabelle Bérard, sous-ministre adjointe à la Direction générales des affaires internationales d'Environnement et Changement climatique Canada, a entamé la consultation informelle et Raumanu Pranjivan a fait part de ses observations pour le compte de la future présidence fidjienne de la COP. Après les présentations, les animateurs de la WEDO ont présenté une [présentation générale](#) [en anglais] et ils ont discuté du programme de travail pour la consultation informelle, notamment de la contribution du secrétariat de la CCNUCC à la mise en correspondance des mandats et des activités ciblés dans le rapport sur l'atelier en session de mai qui a été effectuée avant la consultation (*annexe 2*).

Principaux documents partagés

Les documents suivants ont été partagés pour enrichir la consultation :

- [Programme](#) [en anglais] et [aperçu général](#) [en anglais]
- [Brève présentation du PAES](#) [en anglais]
- [Mise en correspondance des mandats et des activités](#) [en anglais] dans le rapport sur l'atelier en session de mai. (*Réalisée par le secrétariat avant la consultation, voir annexe 2.*)
- [Rapport sommaire informel](#) [en anglais] de l'atelier en session sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre de la CCNUCC (mai 2017). Vous trouverez [ici](#) [en anglais] les présentations, les exposés et les Webémissions liés à l'atelier.

- [Compilation informelle](#) [en anglais] des rapports décisionnels d'organes subsidiaires liés au genre et aux changements climatiques. *Préparée par le secrétariat.*
- [Décision 21/CP.22](#) : Questions de genre et changements climatiques (novembre 2016)
- D'autres documents sur le genre et les changements climatiques sont présentés [ici](#) [en anglais].

Programme de travail pour la consultation informelle

Toutes les séances ont pris la forme de plénière.

- 1) La consultation informelle était axée sur l'examen des activités indiquées dans le rapport sommaire informel sur l'atelier de mai 2017 pour déterminer les domaines qu'il serait possible de rationaliser ou de reformuler. Le premier jour, les participants ont examiné les activités à l'écran et discuté des manières de présenter les activités comme des mesures permettant de s'acquitter des mandats actuels et des activités qui pourraient être fusionnées ou supprimées en raison du chevauchement. Cet exercice s'est poursuivi le matin de la deuxième journée.

En plus de la rationalisation, pendant que les participants discutaient des activités qui pourraient être intégrées à un plan d'action pour l'égalité des sexes, ils se sont également interrogés sur les activités (ou les sujets liés à ces activités) qui pourraient faire l'objet d'ateliers en sessions, de discussions et d'un échange de renseignements ainsi que sur celles qui pourraient intéresser une plus vaste collectivité d'intervenants. Les voici :

- a. Les activités et les sujets qui pourraient être considérés comme des recommandations pour les ateliers en session de 2018-2019 prévus dans le cadre de la décision 21/CP.22 relative au Programme de travail de Lima.
 - b. Les activités et les sujets qui pourraient être compris dans un « appel ouvert à manifestations d'intérêt ».
 - c. Les activités et les sujets qui pourraient faire partie d'une « exposition » ou d'un « marché » annuel, comme l'événement qui sera mis à l'essai pendant la prochaine COP23 au cours de la Journée du genre.
- 2) Pendant le reste de la deuxième journée, les participants ont étudié les « secteurs de résultats » découlant du rapport sur l'atelier de mai 2017 pour trouver une liste simplifiée d'activités et ont réfléchi ensemble à des indicateurs possibles.

Compte rendu des discussions

1) Rationalisation/reformulation des activités

Le tableau 1 résume l'exercice de rationalisation réalisé le premier et le deuxième jour, y compris certaines activités qui pourraient nécessiter des travaux de reformulation. Pendant l'examen des activités, les participants devaient prendre en compte les questions suivantes :

- Quelle est l'activité? Qui devrait s'en occuper? Comment? Dans quel délai?
- L'activité est-elle associée à un nouveau mandat ou favorise-t-elle la réalisation d'un mandat existant?
- Cette activité est-elle couverte par une autre activité proposée?

Les activités pour lesquelles une reformulation a été proposée sont indiquées dans la colonne de droite et le texte en italique signale les remarques ou les commentaires additionnels sur les renseignements possiblement manquants ou les activités reformulées sur lesquelles il faut encore travailler. Pour les activités de la colonne de

gauche qui ont été rayées, on suppose qu'elles sont déjà couvertes par une activité reformulée dans la colonne de droite ou on considère qu'il s'agit de recommandations pour les ateliers, l'appel ouvert ou le marché (voir les points a, b et c ci-dessous du compte rendu des discussions).

Tableau 1 – Exercice de rationalisation réalisé le premier et le deuxième jour

Activités du rapport sur l'atelier en session de mai	Reformulation proposée des activités
Groupe A : Renforcement de la capacité, échange de connaissances et communication	
<p>A1</p> <p>i. Entreprendre des projets pilotes dans différentes régions afin de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences entre les responsables à l'échelle nationale et les collectivités ainsi que les peuples autochtones locaux (p. ex. en utilisant les cercles d'apprentissage ou un format semblable), y compris un volet de « formation des formateurs » sur l'utilisation de ces méthodes de communication et de mobilisation.</p>	<p>A1</p> <p>i. En tirant profit des travaux réalisés dans chaque région, inviter les parties et tous les autres intervenants à mettre à l'essai, à documenter et à partager les méthodologies des pratiques exemplaires concernant l'échange des connaissances entre les responsables à l'échelle nationale, les collectivités et les peuples autochtones locaux (p. ex. en utilisant les cercles d'apprentissage ou un format semblable), y compris un volet de « formation des formateurs » sur l'utilisation de ces méthodes de communication et de mobilisation et un mécanisme de coordination national. <i>(Remarque : il manque encore « où » et « quand ».)</i></p>
<p>ii. Concevoir des produits de connaissance à partir des expériences menées pendant les projets pilotes indiqués en (i) ainsi que des exemples de bonnes pratiques donnés par des parties qui n'ont pas participé aux projets pilotes.</p>	
<p>iii. Organiser des ateliers techniques ou des rencontres pour partager les expériences et renforcer les capacités liées à la façon de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données ventilées par sexe, p. ex. à titre de sujet pour les ateliers qui se dérouleront dans le cadre du Programme de travail de Lima relatif au genre en 2018 et en 2019.</p>	
<p>A2</p> <p>i. Recueillir et analyser les données ventilées (par sexe, âge, groupe social, etc.) en fonction des discussions multilatérales à l'échelle nationale et infranationale, pour documenter les mesures prises au chapitre du climat sensibles au genre (afin de garantir la participation, l'approbation et une meilleure compréhension des intervenants).</p>	<p>A2</p> <p>i. Concevoir une liste d'experts des questions liées au genre et aux changements climatiques en ligne pour le site Web de la CCNUCC OU ajouter le « genre » comme domaine thématique pour la liste d'experts actuelle.</p>
<p>ii. Créer une communauté de pratique/d'experts pour soutenir le secteur de résultat sur l'échange de connaissances, les communications et le renforcement de la capacité dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes.</p>	<p>ii. Demander au secrétariat d'organiser une « exposition » ou un « marché » annuel pendant la Journée des genres pour encourager l'échange de renseignements demandés au cours des activités du PAES par tous les intervenants, y compris les</p>

	<p>données ventilées par sexe nouvellement recueillies de même que les analyses, les outils et les méthodologies clés ainsi que les travaux de recherche sur la mise en œuvre sexospécifique. <i>(Remarque : Les participants ont discuté de la possibilité que certaines activités du PAES, qui demandent la collecte de renseignements, puissent aussi indiquer les endroits où l'information sera partagée et les plateformes utilisées. Une « exposition » ou un « marché » annuel organisé par le secrétariat de la CCNUCC pendant la Journée des genres pourrait faire partie de ces endroits.</i></p>
Groupe B : Équilibre entre les sexes, participation et leadership des femmes	
B1	B1
<p>i. Fixer un objectif de représentation des femmes de 50 % pour l'ensemble des délégations des parties et des organes constitués en vertu de la CCNUCC d'ici 2019.</p>	<p>i. Examiner le document technique exigé sur l'équilibre entre les sexes pour obtenir des recommandations sur d'autres activités favorisant l'équilibre entre les sexes.</p>
<p>ii. Garantir l'équilibre entre les sexes dans les postes de codirection ou de direction par rotation et chez les intervenants au sein des groupes d'experts, dans les ateliers en session et les tables rondes.</p>	<p>ii. Demander aux parties de transmettre au secrétariat les politiques et les plans de leur délégation visant à améliorer l'équilibre entre les sexes au sein de leur délégation nationale responsable du climat, qui pourraient comprendre les éléments suivants : 1) objectifs; 2) possibilités de renforcement de la capacité offertes; 3) explication des programmes de mentorat; 4) processus visant à assurer l'équilibre des nominations à des conseils et à des organismes; 5) inclusion véritable des femmes des collectivités autochtones et locales dans leur délégation.</p>
<p>iii. Mettre en place ou renforcer le mentorat au sein des délégations et des groupes régionaux pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de niveau supérieur dans les délégations et les secteurs préoccupants où les femmes sont sous représentées ou présentes à titre d'expertes techniques (par exemple, les technologies et les finances).</p>	<p>iii. Demander au secrétariat, au moment de procéder à la nomination des membres d'un groupe d'experts, d'inclure le dernier rapport sur la composition de l'organisme pertinent du point de vue du genre.</p>
<p>iv. Assurer l'équilibre entre les sexes lors de la nomination des membres de nouveaux groupes d'experts soutenant les travaux dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris.</p>	<p>iv. Faire la promotion de fonds ciblés, comme le Fonds pour les déléguées (Women Delegates Fund), et d'autres programmes, ainsi que des avantages qu'ils procurent en ce qui a trait à l'augmentation de la représentation et à la participation active des femmes provenant de pays en développement, c.-à-d. les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, aux délégations</p>

	nationales, ainsi qu'à la participation des femmes des collectivités locales et autochtones à tous les aspects des négociations de la CCNUCC, et inviter les parties et les intervenants autres que les parties à consolider ces fonds grâce à des contributions volontaires.
v. Les parties accréditent au sein de leurs délégations des femmes de la collectivité locale, des femmes autochtones et des jeunes femmes et leur offrent un soutien personnalisé de même que les ressources nécessaires pour qu'elles puissent contribuer de façon significative et partager leurs connaissances pendant les réunions de conférences.	
vi. Promouvoir le Fonds pour les déléguées (Women Delegates Fund) ainsi que ses avantages déjà observés sur l'augmentation de la représentation et de la participation active des femmes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement et inviter les parties et les entités non parties à renforcer le Fonds grâce à leurs contributions volontaires.	
vii. Prioriser le financement, la formation et le renforcement de la capacité afin de soutenir les femmes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ainsi que les femmes autochtones et les jeunes femmes qui veulent participer activement à la CCNUCC.	
B2 i. — Les parties intéressées et les organisations observatrices accréditent des femmes de la collectivité locale, des jeunes femmes et des spécialistes du genre au sein de leurs délégations pour qu'ils puissent participer : aux ateliers sur les genres de 2018 et 2019 exigés en vertu du paragraphe 11 de la décision 21/CP.22; aux réunions techniques d'experts (TEP A, TEP M); aux événements d'écoute et d'apprentissage.	B2 i. Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter les intervenants intéressés à contribuer au renforcement de la capacité et à donner accès à des outils de formation et à des méthodes se rapportant aux points d'intérêt nationaux liés au genre et aux changements climatiques afin de soutenir les activités nationales de planification climatique sexospécifiques, y compris la participation entière et effective des femmes. <i>(Remarque : Les participants ont discuté de la possibilité que, dans le cadre de la prise de décisions sur l'adoption d'un plan d'action pour l'égalité des sexes, le secrétariat publie un appel ouvert à manifestations d'intérêt à l'intention des parties et des observateurs [admis ou non], et invite ceux-ci à déclarer qu'ils appuient, organisent ou réalisent des activités particulières considérées comme essentielles pour soutenir la politique climatique sexospécifique; voir la liste b ci-dessous.)</i>
ii. Inviter les parties et les organisations observatrices à	

signaler et à mettre en évidence leur participation par l'entremise de la page Web sur les genres de la CCNUCC, la plateforme de réseautage liée aux femmes et au genre mentionnée à B.1(i) ou la plateforme sur les mesures relatives au climat des collectivités autochtones et locales.	
iii. Les parties garantissent une participation entière, égale et significative des femmes [de toutes les sphères/des intervenants de tous les niveaux] de la société aux consultations nationales concernant la mise en œuvre et l'examen des contributions déterminées au niveau national (CDN).	
iv. Les parties favorisent une participation entière, égale et significative des femmes, leur permettent de s'exprimer et prennent en compte leurs connaissances et leur contribution dans la conception et la mise en œuvre des projets, des politiques et des plans liés au climat, y compris à l'échelle infranationale, notamment grâce aux mesures suivantes : consultations en ligne; organisation de séances de discussion ouverte; réalisation d'études d'impact sur la société et l'environnement; obtention d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.	
v. Demander au secrétariat, en partenariat avec les parties, les organismes de l'ONU et les organisations observatrices intéressées, d'autoriser le partage d'expériences sur l'intégration du savoir local et traditionnel à l'élaboration de politiques climatiques et renforcer la capacité à mieux comprendre le rôle des femmes de la collectivité dans les interventions climatiques sexospécifiques à tous les niveaux, par exemple, en organisant des événements d'écoute et d'apprentissage pendant les sessions de la CCNUCC.	
vi. Un des ateliers exigés sur les genres en 2018 et en 2019 en vertu du Programme de travail de Lima relatif au genre sera axé sur la « valeur du savoir local » et la participation des femmes des collectivités autochtones et locales à l'établissement de mesures et de politiques climatiques sexospécifiques.	
Groupe C : Cohérence au sein de la CCNUCC et d'autres organismes de l'ONU	
C1 i. Officialiser les séances de mise à jour organisées par les responsables du genre du secrétariat afin que ce point d'intérêt soit traité à toutes les séances, et inviter d'autres organes constitués en vertu de la Convention à présenter des rapports.	C1 i. Officialiser les séances de mise à jour organisées par les responsables du genre du secrétariat afin que ce point d'intérêt soit traité à toutes les séances, et inviter d'autres organes constitués en vertu de la Convention à présenter des rapports.
ii. Inclure l'expertise en matière de genre dans le mandat	ii. À la séance SBI48, tenir une discussion, ouverte

des nouveaux employés du secrétariat.	aux parties et aux observateurs, avec les présidents des organes constitués en vertu de la Convention, pour discuter des résultats du document technique sur les points d'entrée et de recommandations éventuelles.
iii. Collaborer avec la Women and Gender Constituency et les responsables du genre du secrétariat afin de concevoir des sujets et de cerner les experts du genre pour les réunions techniques d'experts (atténuation et adaptation).	
iv. Les organes constitués dans le cadre de la CCNUCC collaborent avec la Women and Gender Constituency et les responsables du genre du secrétariat pour accéder aux renseignements, aux directives et au soutien concernant la façon de s'acquitter des mandats liés au genre dans leurs domaines de travail respectifs, notamment les directives sur les principaux secteurs prioritaires où il faut prendre le genre en compte.	
v. Inviter les parties et les entités non parties à examiner le rapport de synthèse biennal pour connaître les renseignements sur l'intégration du genre des organes constitués afin de formuler des directives et des recommandations permettant d'améliorer la production des rapports.	
vi. Contribuer au renforcement de la capacité des présidents et membres des organes constitués et des équipes techniques du secrétariat relativement à la façon d'intégrer les genres à leurs domaines de travail respectifs.	
vii. Concevoir des listes de vérification et des outils visant à faciliter l'intégration uniforme des questions de genre aux travaux des organes constitués, aux travaux du secrétariat et à tous les aspects de la Convention.	
C2	C2
i. Amorcez des discussions régulières et échangez des renseignements avec les autres organismes et établissements de l'ONU et concevez des outils internationaux pertinents permettant de faire progresser la réalisation des mandats connexes liés au genre (rapport de la SBI39, paragraphe 209), y compris les mandats et les résolutions visant à faire avancer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.	i. Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter tous les intervenants intéressés à soutenir la réalisation d'activités visant à accroître les synergies avec d'autres processus et organismes de l'ONU. <i>(Remarque : Les participants discutent de la possibilité qu'un « appel ouvert » soit détaillé dans une liste de sujets dans le cadre du processus décisionnel.)</i>
ii. La CCNUCC mobilise et informe les organes gouverneurs concernés.	
iii. Coordonner les activités et les événements conjoints sur les liens entre le genre, les changements climatiques et les autres domaines thématiques dans le contexte du	

<p>Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable), comme les aliments, la sécurité, les droits de la personne, une transition équitable et du travail décent ainsi que la santé à l'échelle nationale et des organismes de l'ONU</p>	
<p>iv. Évaluer les effets des changements climatiques et du genre sur la réalisation des objectifs liés au genre dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) (en cernant les connaissances manquantes et les échanges de connaissances entre les spécialistes du genre et des changements climatiques concernant les ODD).</p>	
<p>v. Encourager les experts en genre d'autres secteurs de l'ONU à participer à la CCNUCC.</p>	
<p>vii. Engager des discussions liées au savoir sur les questions de genre dans le contexte d'une transition équitable et du travail décent ainsi que de la diversification économique.</p>	
<p>viii. Élaborer des initiatives conjointes pour faire progresser les interventions climatiques sexospécifiques à l'échelle internationale, nationale, infranationale et locale.</p>	
<p>C3</p> <p>i. Offrir du soutien technique aux ministères responsables de la condition féminine et du genre (ou tout autre domaine similaire) relativement aux questions liées aux changements climatiques pour renforcer les synergies entre les organisations nationales et infranationales et les autres organismes de l'ONU.</p>	<p>C3</p> <p>i. Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter les intervenants intéressés à soutenir la coordination entre les organismes nationaux et infranationaux responsables du genre et des changements climatiques, y compris la prestation d'une formation aux responsables des points d'intérêts nationaux liés au genre et aux changements climatiques. <i>(Remarque : Les participants discutent de la possibilité qu'un « appel ouvert » soit détaillé dans une liste de sujets dans le cadre du processus décisionnel.)</i></p>
<p>ii. Demander la participation des ministères se concentrant sur le genre ou les femmes (ou des ministères semblables) et de femmes de la collectivité locale, y compris des femmes autochtones, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, d'activités de planification et de programmes nationaux et infranationaux liés aux changements climatiques. Créer des réseaux d'information entre les gouvernements. Institutionnaliser un espace pour ces engagements/les promouvoir/les encourager.</p>	
<p>iii. Échanger de bonnes pratiques et des leçons apprises en ce qui a trait à des mécanismes de coordination des entités nationales et infranationales pour faire avancer la conception d'une politique sur les changements</p>	

<p>climatiques sexospécifiques, d'un plan et de programmes.</p>	
<p>Groupe D : Mise en œuvre tenant compte du genre et des mécanismes de mise en œuvre (MMO)</p>	
<p>D1</p> <p>i. Élaborer des directives permettant aux parties de concevoir leurs propres plans d'action en matière d'inclusion sociale et d'intégration du genre pour la réalisation d'interventions climatiques et de MMO fondés sur des méthodes et des outils nouveaux et existants.</p>	<p>D1</p> <p>i. - Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter tous les intervenants concernés à soutenir les évaluations améliorées axées sur la société et le genre portant sur les projets, les politiques et les plans d'action nationaux sur le climat, y compris par l'entremise de réunions d'experts à l'échelle régionale. <i>(Remarque : Les participants discutent de la possibilité qu'un « appel ouvert » soit détaillé dans une liste de sujets dans le cadre du processus décisionnel.)</i></p>
<p>ii. Organiser des groupes de travail d'experts et des ateliers pour échanger de bonnes pratiques relatives aux résultats des évaluations des aspects sociaux et de l'égalité des sexes ainsi que des plans d'action en la matière (à l'échelle régionale, nationale et internationale, si nécessaire).</p>	<p>ii. Rappeler à toutes les parties de nommer des experts du genre et des auteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i></p>
<p>iii. Le GIEC doit s'assurer que des spécialistes des aspects sociaux et du genre font partie de ses groupes d'experts.</p>	
<p>iv. Demander un rapport spécial du GIEC sur le genre et les changements climatiques ou faire avancer les travaux liés à un tel rapport.</p>	
<p>v. Cibler les intervenants, les gouvernements, les organismes de développement qui devraient participer à l'élaboration des évaluations de l'égalité des sexes qui serviront à concevoir les plans d'action (comme les plans nationaux d'adaptation [PNA], les stratégies de développement à faibles émissions [SDFE], les mesures d'atténuation adaptées au contexte national [MAAN], les examens des contributions prévues déterminées au niveau national [CPDN] de même que la conception de projets envisagés et de programmes pays). Les intervenants concevront aussi des projets sexospécifiques assurant la participation entière et significative des femmes, y compris des femmes de la collectivité, des femmes de différents groupes d'âge ainsi que des collectivités autochtones et locales, aux interventions climatiques qui leur seront utiles.</p>	
<p>vi. Déterminer des moyens d'améliorer la génération de données liées au genre pour aller au-delà des données ventilées selon le sexe et aider les pays qui ne possèdent pas suffisamment de données pertinentes. Souligner l'intersectionnalité et le contexte social général dans le cadre des évaluations de l'égalité des sexes.</p>	

vii. S'assurer que les évaluations et les analyses liées au genre permettent de mieux comprendre le rôle des femmes dans les principaux secteurs de la lutte contre les changements climatiques et de cibler des politiques transformatrices.	
viii. Inclure le savoir local et simplifier les renseignements sur les changements climatiques et le genre.	
D2 i. Organiser des ateliers d'experts intersectoriels destinés aux organisations nationales pour l'égalité des sexes concernant les MMO relatifs au climat, l'état de préparation, l'élaboration de mécanismes financiers et la mise en œuvre.	D2 i. Inviter les parties à planifier des discussions sur le genre et les changements climatiques avec des parlementaires nationaux. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i>
ii. Renforcer la capacité grâce aux réunions d'experts et aux séances de formation avec des spécialistes et des praticiens, provenant notamment des collectivités locales, destinées aux organisations pour l'égalité des sexes et aux intervenants relativement aux évaluations des aspects sociaux et de l'égalité des sexes, aux MMO liés au climat, à l'état de préparation, à l'élaboration de mécanismes financiers et à la mise en œuvre.	ii. Tenir une discussion sur le renforcement de la politique climatique relative à la participation des organisations nationales pour l'égalité des sexes avec l'Union interparlementaire au cours de l'exposition ou du marché dans le cadre de la Journée du genre. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i>
iii. Renforcer la capacité des organisations pour l'égalité des sexes, des parlementaires, des ministères des Finances, des ONG et des OSC à intégrer la budgétisation sexospécifique au financement de la lutte contre les changements climatiques, l'accès et la prestation grâce à la formation, aux ateliers d'experts ainsi qu'aux documents et outils techniques.	
iv. Soutenir l'intégration de l'égalité des sexes aux mécanismes de coordination des pays (MCP) liés aux changements climatiques et aux cadres institutionnels en réunissant les organisations de femmes et les entités nationales désignées pour planifier et mettre en œuvre des CPDN, les responsables des finances et des technologies (par exemple, le financement lié au climat et le CRTC), d'autres ministères concernés, des ONG et des OSC, des experts et des praticiens de collectivités locales et des groupes de défense des femmes pour participer à la prise de décisions à l'échelle nationale en matière de changements climatiques.	
v. Cerner des mécanismes potentiels et des « ponts » pour s'assurer que les intervenants locaux et communautaires restent en relation et qu'ils sont en mesure d'influencer les cadres stratégiques à l'échelle nationale et infranationale.	
vi. Organiser une discussion avec les parlementaires sur le genre et les changements climatiques.	

<p>vii. Améliorer la surveillance et les systèmes de production de rapports pour mieux prendre en compte la mise en œuvre des politiques en ce qui a trait aux résultats du développement et des interventions liés au genre et aux aspects sociaux.</p>	
<p>D3</p> <p>i. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC), à titre d'entités opérationnelles du mécanisme financier, pour accroître l'octroi d'un financement sexospécifique lié au climat (avec un objectif de 100 % au fil du temps), y compris pour concevoir des procédures simplifiées visant à faciliter l'accès direct au financement lié au climat pour les organisations de femmes locales ainsi que des collectivités autochtones et de la région (p. ex. organisations nationales et infranationales offrant de petites subventions dans le cadre du programme d'accès direct amélioré).</p>	<p>D3</p> <p>i. Travailler en collaboration avec le Comité permanent des finances pour tenir une discussion sur les efforts du mécanisme financier visant à élaborer des procédures simplifiées destinées à faciliter l'accès direct aux ressources financières relatives au climat, accroître la capacité à devenir une entité accréditée et faire en sorte que les parties échangent leurs stratégies financières sexospécifiques sur le climat pour contribuer à l'établissement d'autres directives concernant le mécanisme financier.</p>
<p>ii. Orientation stratégique de la CP à l'intention du FEM et du FVC à titre d'entités opérationnelles du mécanisme financier pour instaurer la règle subsidiaire (c. à d. mise en œuvre à l'échelle la plus locale possible) afin de renforcer le rôle des femmes de la collectivité ainsi que des collectivités autochtones et locales afin de servir d'agents d'exécution pour la mise en œuvre de projets et de programmes sur le terrain en partenariat avec des organismes chargés de la mise en œuvre accrédités.</p>	<p>ii. Dans le cadre des discussions régionales sur les mécanismes financiers et technologiques de la CCNUCC, encourager l'échange de renseignements sur les ressources financières relatives au climat, le soutien technique et les mécanismes de mise en œuvre pour renforcer la capacité des groupes de femmes et des entités appartenant à des femmes relativement à l'élaboration et à la rédaction de propositions liées aux mesures relatives au climat, y compris d'autres intervenants financiers (p. ex. par l'entremise de salons financiers).</p>
<p>iii. Demander aux parties de concevoir et mettre en œuvre des « stratégies de financement pour le climat » et déterminer leurs besoins quant au renforcement de la capacité ainsi qu'au soutien et garantir la participation des groupes de femmes, des organisations de femmes, des collectivités autochtones et locales (à titre de bénéficiaires ciblés et directement touchés) à l'élaboration de tels stratégies et plans financiers.</p>	
<p>iv. Renforcer la capacité de communiquer de l'information sur les MMO liés au climat, y compris en ce qui a trait aux finances, notamment grâce à des programmes de formation et à l'élaboration de notes et de modules d'orientation pour les différents produits ou outils financiers et les niveaux d'accès, comme le programme d'aide à la préparation.</p>	
<p>v. Organiser des salons financiers avec des experts du financement et du climat, y compris des fonds nationaux, pour communiquer et échanger des renseignements sur les ressources financières relatives au climat, le soutien</p>	

technique et les MMO pour renforcer la capacité des groupes de femmes et des entités appartenant à des femmes relativement à l'élaboration et à la rédaction de propositions liées aux mesures relatives au climat.	
vi. Encourager les banques commerciales et d'autres acteurs du secteur privé à faciliter l'accès des femmes à des ressources dans le cadre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci, notamment à l'aide d'un soutien public sous forme de garanties de risque, d'exigences réglementaires révisées, etc.	
vii. Lorsque des fonds publics sont utilisés pour soutenir des dispositions en matière de financement lié au climat par le biais de banques commerciales nationales, veiller à ce que les prestations profitent aux femmes en tant que clients, par exemple, au moyen de conditions adéquates comme le transfert d'un financement à des conditions libérales par le biais de lignes de crédit facilité « vertes » ou de microcrédits abordables, d'efforts de sensibilisation, etc.	
D4 i. S'assurer que la technologie est comprise dans un sens plus large pour inclure des connaissances en matière de matériel, de logiciel et de technologies ainsi que des cadres de réglementation de la prestation de services technologiques et des interventions.	D4 i. En coopération avec le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) et le partenariat entre l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, inviter les parties à échanger des renseignements sur l'intégration du genre dans les évaluations des besoins technologiques au cours d'une exposition ou d'un marché dans le cadre de la Journée du genre. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i>
ii. Offrir de la formation et du renforcement de la capacité aux intervenants et aux parties concernés quant à la façon de réaliser des évaluations des besoins technologiques sexospécifiques en collaboration avec le Partenariat entre l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le CRTC.	
iii. Demander au Comité exécutif des technologies (CET), dans le cadre de ses réunions d'experts techniques (RET), d'intégrer des dimensions sexospécifiques, notamment des garanties sociales et en matière de genre, et de se concentrer sur les technologies climatiques qui ont un effet de transformation important sur le genre.	
iv. En collaboration avec le CRTC, établir des liens avec des instituts de recherche et des mécanismes financiers relativement à l'élaboration de technologies	

sexospécifiques, à l'adaptation et au renforcement de la capacité.	
v. Renforcer la capacité des réseaux de femmes et des femmes de la collectivité à accéder à ces technologies et au financement pour celles-ci et à s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur les femmes, p. ex. par le biais d'un projet pilote conjoint d'accès direct du CRTC/FVC.	
vi. Des RET pour déterminer des projets évolutifs et pouvant être reproduits intégrant des technologies sexospécifiques, y compris des bonnes pratiques et des pratiques exemplaires (comme des récompenses) tirées de projets de femmes de la collectivité liés au climat, en collaboration avec le CRTC, la Women and Gender Constituency et d'autres intervenants concernés.	
Groupe E : Surveillance et production de rapports	
E1 i. Le secrétariat élaborera une note d'orientation à l'intention des organes constitués et des parties au sujet des mandats liés aux rapports sur le genre.	E1 i. Évaluer les recommandations du document technique sur les points d'entrée au cours de la séance SBI48 pour aider les organes constitués à produire des rapports sur la mise en œuvre des mandats liés au genre.
ii. Inviter les parties, les observateurs et les autres organismes internationaux et multilatéraux à examiner et à documenter l'intégration des considérations et des résultats liés au genre dans les rapports nationaux; présenter cette information au secrétariat chaque année par l'entremise d'un appel aux contributions. Cette information sera résumée et intégrée à un rapport annuel pour la COP dans le cadre du programme (sur le genre et les changements climatiques) et servira à rédiger le rapport de synthèse biennal s'inscrivant dans le Programme de travail de Lima relatif au genre (décision 21/CP.22, paragraphes 15 et 26).	ii. Encourager les observateurs et les autres organismes internationaux et multilatéraux à examiner et à documenter l'intégration des facteurs et des résultats liés au genre; transmettre cette information au secrétariat chaque année par l'entremise d'un appel aux contributions. Cette information sera résumée et intégrée à un rapport annuel pour la COP dans le cadre du programme (sur le genre et les changements climatiques) et servira à rédiger le rapport de synthèse biennal s'inscrivant dans le Programme de travail de Lima relatif au genre.
iii. Encourager les parties à produire des rapports sur les mesures qu'elles ont prises pour permettre aux femmes de participer, d'agir, de s'exprimer et d'acquérir des connaissances et des pouvoirs décisionnels afin de concevoir une politique climatique à l'échelle internationale, nationale et infranationale.	iii. Encourager les parties à produire des rapports sur les mesures qu'elles ont prises pour permettre aux femmes de participer, d'agir, de s'exprimer et d'acquérir des connaissances et des pouvoirs décisionnels afin de concevoir une politique climatique à l'échelle internationale, nationale et infranationale.
iv. Organiser des activités d'échange de connaissances sur la réalisation du suivi et la production de rapports concernant les mandats liés au genre pour le personnel du secrétariat, toutes thématiques confondues.	iv. Encourager les activités d'échange de connaissances sur la réalisation du suivi et la production de rapports concernant les mandats liés au genre pour le personnel du secrétariat, toutes thématiques confondues.
v. Faire en sorte que les responsables du genre du	v. Faire en sorte que les responsables du genre du

secrétariat organisent une discussion annuelle (s'harmonisant avec la réunion intersessions) pour transmettre de nouveaux renseignements fournis par les organes constitués et les parties sur les progrès et les résultats de l'adhésion aux mandats liés au genre (décision 21/CP.22, paragraphe 14), y compris l'échange de pratiques exemplaires et de leçons retenues.	secrétariat organisent une discussion annuelle (s'harmonisant avec la réunion intersessions) pour transmettre de nouveaux renseignements fournis par les organes constitués et les parties sur les progrès et les résultats de l'adhésion aux mandats liés au genre (décision 21/CP.22, paragraphe 14), y compris l'échange de pratiques exemplaires et de leçons retenues.
vi. Bilan du plan d'action pour l'égalité des sexes ainsi que du Programme de travail de Lima dans le cadre de la COP24 au moyen d'un dialogue de facilitation (COP22).	vi. Demander au secrétariat d'élaborer un plan de communication stratégique pour informer les parties et les observateurs des progrès, des résultats, des pratiques exemplaires et des leçons retenues pendant la mise en œuvre du PTL et du PAES ainsi que pour encourager l'adoption de mesures supplémentaires.
vii. Concevoir un plan de communication stratégique pour informer les parties et les observateurs des progrès, des résultats, des pratiques exemplaires et des leçons retenues pendant la mise en œuvre du PTL et du PAES ainsi que pour encourager l'adoption de mesures supplémentaires (décision 21/CP.22, paragraphe 25).	

a) Activités et sujets qui pourraient être considérés comme des recommandations pour les ateliers en session

Les participants ont discuté des activités et des sujets qui pourraient être considérés comme des recommandations pour les ateliers en session de 2018-2019, dont les suivants :

- méthodes, directives et formation sur la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe;
- pratiques exemplaires et exemples nationaux de mesures prises pour assurer la participation entière, égale et significative des femmes [de toutes les sphères/intervenants de tous les niveaux] de la société aux consultations nationales sur la mise en œuvre et l'examen des contributions déterminées au niveau national (CDN) (c.-à-d. réalisation de consultations en ligne, organisation de séances de discussion ouverte, réalisation d'études d'impact sur la société et l'environnement, obtention d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause);
- « valeur du savoir local » et participation des femmes des collectivités autochtones et locales à l'établissement de mesures et de politiques climatiques sexospécifiques. (*Remarque : Il serait possible de s'appuyer sur le Programme de travail de Nairobi en ce qui a trait aux pratiques exemplaires et aux outils offerts concernant l'utilisation des pratiques et des connaissances traditionnelles aux fins de l'adaptation, et l'application de solutions et d'outils sexospécifiques pour comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.*);
- accessibilité des programmes de préparation et d'une aide technique permettant de soutenir le renforcement de la capacité pour appliquer une politique climatique sexospécifique à l'échelle nationale;
- pratiques exemplaires se rapportant aux mécanismes de coordination nationaux efficaces liés au genre et aux changements climatiques (c.-à-d. y compris l'échange de connaissances sur la coordination, le renforcement de la capacité et la contribution des mécanismes sexospécifiques dans la mise en œuvre de la politique climatique).

b) Activités et sujets qui pourraient être compris dans un « appel ouvert à manifestations d'intérêt ».

Les participants ont discuté de la possibilité que, dans le cadre de la prise de décisions sur l'adoption d'un plan d'action pour l'égalité des sexes, le secrétariat publie un appel ouvert à manifestations d'intérêt à l'intention des parties et des observateurs (admis ou non), et invite ceux-ci à déclarer qu'ils appuient, organisent ou réalisent des activités particulières considérées comme essentielles pour soutenir la politique climatique sexospécifique, comme les suivantes :

- projets de renforcement de la capacité donnant accès à des outils de formation et à des méthodes se rapportant aux points d'intérêt nationaux liés au genre et aux changements climatiques afin de soutenir les activités nationales de planification climatique sexospécifiques, y compris la participation entière et effective des femmes;
- initiatives contribuant à la coordination entre des organismes nationaux et infranationaux en ce qui a trait au genre et aux changements climatiques, y compris la prestation de formations sur les points d'intérêt nationaux liés au genre et aux changements climatiques, et la participation de ministères se concentrant sur le genre ou les femmes (ou des ministères semblables) et de femmes de la collectivité locale, y compris des femmes autochtones, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, d'activités de planification et de programmes nationaux et infranationaux liés aux changements climatiques;
- activités appuyant la création de réseaux d'information sur le genre et les changements climatiques entre les gouvernements à l'échelle nationale;
- initiatives appuyant la réalisation d'activités visant à renforcer les synergies avec d'autres organismes et processus de l'ONU, particulièrement le programme de 2030, grâce à la coordination de projets pilotes mixtes et d'événements axés sur la relation entre, d'une part, le genre et les changements climatiques, et d'autre part, différents sujets, comme l'alimentation, la santé, la sécurité, la transition équitable, le travail décent, les droits de la personne, etc.;
- projets pilotes visant à accroître les projets technologiques sexospécifiques et dirigés par des femmes ainsi que les activités de renforcement de la capacité dans l'objectif de soutenir l'intégration du genre dans des évaluations techniques nationales.

c) Activités et sujets qui pourraient faire partie d'une « exposition » ou d'un « marché » annuel

Les participants ont discuté de la possibilité que certaines activités du PAES, qui demandent la collecte de renseignements, puissent aussi indiquer les endroits où l'information sera partagée et les plateformes utilisées. Une « exposition » ou un « marché » annuel organisé par le secrétariat de la CCNUCC pendant la Journée des genres pourrait faire partie de ces endroits. Ces possibilités sont mentionnées dans certaines activités précises du tableau [1] ci-dessus.

2) Secteurs de résultats et discussion sur les indicateurs

Le deuxième jour, les participants se sont penchés sur les secteurs de résultats du rapport sur l'atelier de mai 2017 (tableau 2, colonne de gauche) pour la liste des activités restantes des suites de l'exercice de rationalisation (tableaux 1 et 2, colonne du centre), et ont réfléchi ensemble à des indicateurs possibles (colonne de droite ci-dessous), y compris à la fois à des « indicateurs des impacts » et à des « indicateurs des activités ». Il est inscrit que ces indicateurs ont fait l'objet de discussions, mais il est reconnu qu'il faut poursuivre ces discussions. Il a été souligné que de nombreux indicateurs se trouvent dans plusieurs secteurs de résultats, et qu'en conséquence, il pourrait être envisagé d'utiliser un ensemble d'indicateurs de base. Les participants n'ont pas discuté en profondeur des secteurs de résultats, mais ont formulé certains commentaires, qui sont inscrits *en italique* ci-dessous.

Tableau 2 – Deuxième journée : Secteurs de résultats; activités reformulées et rationalisées et indicateurs possibles

Groupe A : Renforcement de la capacité, échange de connaissances et communication		
Secteurs de résultats du rapport sur l'atelier en session de mai	Reformulation proposée pour les activités des suites de l'exercice de rationalisation (1)	Indicateurs possibles
<p>1. Intégration systématique de facteurs sexospécifiques dans les actions relatives aux changements climatiques à l'échelle mondiale, nationale, régionale et infranationale.</p> <p>2. Amélioration des connaissances, de la compréhension et de l'expertise des parties, des organismes, du secrétariat de la CCNUCC et d'autres intervenants en ce qui concerne les programmes, la planification et les politiques sexospécifiques.</p>	<p>- En tirant profit des travaux réalisés dans chaque région, inviter les parties et tous les autres intervenants à mettre à l'essai, à documenter et à partager les méthodologies des pratiques exemplaires concernant l'échange des connaissances entre les responsables à l'échelle nationale, les collectivités locales et les peuples autochtones (p. ex. en utilisant les cercles d'apprentissage ou un format semblable), y compris un volet de « formation des formateurs » sur l'utilisation de ces méthodes de communication et de mobilisation et un mécanisme de coordination national. (<i>Remarque : Il manque encore « où » et « quand ».</i>)</p> <p>- Concevoir une liste d'experts des questions liées au genre et aux changements climatiques en ligne pour le site Web de la CCNUCC OU ajouter le « genre » comme domaine thématique pour la liste d'experts actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements sur la méthode de transmission de l'invitation et sur les destinataires de l'invitation. - Nombre de pays où des essais ont été effectués et actions partagées. - Nombre d'organes constitués intégrant le genre. - Nombre d'événements d'écoute et d'apprentissage. - Nombre d'événements d'échange de connaissances avec des collectivités locales et des peuples autochtones organisés et ayant fait l'objet d'un rapport. - Nombre ou variété d'experts inscrits sur une liste d'experts en ligne. - Nombre de pays qui ont demandé ou retenu les services d'experts. - Nombre de personnes participant au marché ou données démographiques à ce sujet. - Nombre de contributions déterminées au

	<ul style="list-style-type: none"> - Demander au secrétariat d'organiser une « exposition » ou un « marché » annuel pendant la Journée des genres pour encourager l'échange de renseignements demandés au cours des activités du PAES par tous les intervenants, y compris les données ventilées par sexe nouvellement recueillies de même que les analyses, les outils et les méthodologies clés ainsi que les travaux de recherche sur la mise en œuvre sexospécifique. 	<p>niveau national et autres données déclarées à l'échelle nationale tenant compte du genre ou de la qualité des facteurs relatifs au genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets axés sur le genre proposés dans le cadre du Fonds vert pour le climat (FVC).
Groupe B : Équilibre entre les sexes, participation et leadership des femmes		
Secteurs de résultats du rapport sur l'atelier en session de mai	Reformulation proposée pour les activités des suites de l'exercice de rationalisation (1)	Indicateurs possibles
<p>1. L'objectif de participation entière, égale et significative des femmes au processus de la CCNUCC est atteint de façon durable.</p> <p>2. La participation active et les connaissances d'intervenants de tous les niveaux contribuent à la prise de mesures et de décisions sur le climat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner le document technique exigé sur l'équilibre entre les sexes pour obtenir des recommandations sur d'autres activités favorisant l'équilibre entre les sexes. - Demander aux parties de transmettre au secrétariat les politiques et les plans de leur délégation visant à améliorer l'équilibre entre les sexes au sein de leur délégation nationale responsable du climat, qui pourraient comprendre les éléments suivants : 1) objectifs; 2) possibilités de renforcement de la capacité offertes; 3) explication des programmes de mentorat; 4) processus visant à assurer l'équilibre des nominations à des conseils et à des organismes; 5) inclusion véritable des femmes des collectivités autochtones et locales dans leur délégation. - Demander au secrétariat, au moment de procéder à la nomination des membres d'un groupe d'experts, d'inclure le dernier rapport 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'augmentation soutenue du nombre de femmes au sein de délégations nationales, au sein d'organes constitués, à titre de présidentes et à titre de chefs de délégations. - Nombre de femmes présidentes (augmentation soutenue). - Nombre de parties incluant des femmes des collectivités autochtones et locales dans leurs délégations. - Nombre de parties qui ont atteint un équilibre entre les sexes (participation d'hommes et de femmes variant entre 45 et 55 %). - Nombre de femmes responsables de coordonner ou de diriger des négociations concernant des domaines thématiques (y compris le pourcentage d'augmentation). - Nombre de parties ayant une stratégie pour améliorer l'équilibre entre les sexes au sein de leurs délégations.

	<p>sur la composition de l'organisme pertinent du point de vue du genre.</p> <p>- Faire la promotion de fonds ciblés, comme le Women Delegates Fund, et d'autres programmes, ainsi que des avantages qu'ils procurent en ce qui a trait à l'augmentation de la représentation et à la participation active des femmes (pays en développement, c.-à-d. les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement) aux délégations nationales, ainsi qu'à la participation des femmes des collectivités locales et autochtones à tous les aspects des négociations de la CCNUCC, et inviter les parties et les intervenants autres que les parties à consolider ces fonds grâce à des contributions volontaires.</p> <p>- Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter les intervenants intéressés à contribuer au renforcement de la capacité et à donner accès à des outils de formation et à des méthodes se rapportant aux points d'intérêt nationaux liés au genre et aux changements climatiques afin de soutenir les activités nationales de planification climatique sexospécifiques, y compris la participation entière et effective des femmes. <i>(Remarque : Les participants discutent de la possibilité qu'un « appel ouvert » soit détaillé dans une liste de sujets dans le cadre du processus décisionnel.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parties ayant une stratégie pour inclure des femmes des collectivités locales dans leurs délégations. - Nombre de programmes offrant des activités de renforcement de la capacité destinées aux femmes déléguées, aux femmes des collectivités locales, etc. - Nombre de fois où il est question de groupes de femmes, de peuples autochtones et de la participation élargie d'intervenants dans des consultations nationales et d'autres rapports accessibles, comme l'EGI (Environmental Gender Index). - Nombre de points d'intérêts liés au genre et aux changements climatiques qui ont fait l'objet d'une formation.
Groupe C : Cohérence au sein de la CCNUCC et d'autres organismes de l'ONU		
Secteurs de résultats du rapport sur l'atelier en session de mai	Reformulation proposée pour les activités des suites de l'exercice de rationalisation (1)	Indicateurs possibles
1. Intégration accrue des facteurs relatifs au	- Officialiser les séances de mise à jour	- Nombre de rapports d'organes constitués

<p>genre dans les travaux des organes constitués en vertu de la CCNUCC, dans l'ensemble des champs de travail et dans les travaux du secrétariat afin de réaliser des activités et des mandats liés au genre de façon cohérente.</p> <p>2. Synergies accrues avec d'autres processus et organismes des Nations Unies ainsi qu'avec des mandats et des instruments internationaux pertinents axés sur les mesures sexospécifiques liées au climat, conformément aux objectifs de développement durable.</p> <p>3. Coordination accrue entre des organismes nationaux et infranationaux en ce qui a trait aux politiques, aux activités de planification et aux programmes sexospécifiques liés aux changements climatiques.</p>	<p>organisées par les responsables du genre du secrétariat afin que ce point d'intérêt soit traité à toutes les séances, et inviter d'autres organes constitués en vertu de la Convention à présenter des rapports.</p> <p>- À la séance SBI48, tenir une discussion, ouverte aux parties et aux observateurs, avec les présidents des organes constitués en vertu de la Convention, pour discuter des résultats du document technique sur les points d'entrée et de recommandations éventuelles.</p> <p>- Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter tous les intervenants intéressés à soutenir la réalisation d'activités visant à accroître les synergies avec d'autres processus et organismes de l'ONU. <i>Remarque : Les participants discutent de la possibilité qu'un « appel ouvert » soit détaillé dans une liste de sujets dans le cadre du processus décisionnel.</i></p> <p>- Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter les intervenants intéressés à soutenir la coordination entre les organismes nationaux et infranationaux responsables du genre et des changements climatiques, y compris la prestation d'une formation aux responsables des points d'intérêts nationaux liés au genre et aux changements climatiques. <i>(Remarque : Les participants discutent de la possibilité qu'un « appel ouvert » soit détaillé dans une liste de sujets dans le cadre du processus décisionnel.)</i></p>	<p>mentionnant leurs travaux sur l'intégration du genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils, de manuels ou de rapports sur le genre et d'autres domaines thématiques. - Nombre de décisions ou de conclusions intégrant le genre. - Le secrétariat fournit au système de l'ONU un rapport sur un plan d'action à l'échelle du système portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. - Tenue de séances de mise à jour à chaque séance. - Discussions avec des organes constitués. - Nombre de pays et d'autres intervenants indiquant, dans leurs rapports sur les objectifs de développement durable, comment ils intègrent le genre dans leurs stratégies relatives au climat. - Nombre d'activités entreprises des suites de l'appel à manifestations d'intérêt. - Nombre de réunions organisées conjointement par différents organismes en ce qui concerne les liens entre le genre et le climat. - Nombre de pays appliquant les stratégies relatives au genre et au climat dans les trois conventions de Rio. - Nombre de pays ayant des mécanismes de coordination entre les systèmes relatifs au genre, au climat et aux objectifs de développement durable. - Nombre de demandes ou de services d'aide en réponse à des besoins fournis par les mécanismes financiers et
--	--	--

		<p>techniques de la CCNUCC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues par des pays dans l'objectif d'établir une coordination intersectorielle entre le genre et le climat. - Nombre d'ateliers nationaux auxquels des responsables des mécanismes techniques et financiers ont été invités ou ont assisté. - Nombre de pays tenant des réunions nationales ou infranationales sur le genre et les changements climatiques. - Nombre de pays tenant des discussions interministérielles et appliquant des processus visant à assurer l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les changements climatiques. - Nombre de pays dont les processus ou les établissements de planification nationaux comportent des mécanismes axés sur les femmes ou le genre. - Nombre de pays où des femmes de collectivités locales ou autochtones font partie des processus ou des établissements de planification nationaux.
Groupe D : Mise en œuvre sexospécifique et mécanismes de mise en œuvre (MMO)		
Secteurs de résultats du rapport sur l'atelier en session de mai	Reformulation proposée pour les activités des suites de l'exercice de rationalisation (1)	Indicateurs possibles
1. Amélioration des renseignements et des évaluations axés sur la société et le genre portant également sur les risques et les obstacles auxquels sont exposés les hommes et les femmes participant aux interventions et aux mesures d'aide axées sur le climat.	- Dans le cadre de l'« appel ouvert », inviter tous les intervenants concernés à soutenir les évaluations améliorées axées sur la société et le genre portant sur les projets, les politiques et les plans d'action nationaux sur le climat, y compris par l'entremise de réunions d'experts à l'échelle régionale (<i>possibilité d'apporter des</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mentions ou de renseignements échangés sur les évaluations dans le cadre de l'appel. - Analyse comparative de l'inclusion dans les rapports nationaux (au fil du temps). - Analyse des propositions sur la

<p>2. Amélioration de l'intégration des mécanismes, des ministères et des systèmes nationaux liés au genre dans la prise de décisions sur les mesures relatives au climat, aux finances et à d'autres mécanismes de mise en œuvre, y compris à l'échelle interministérielle. <i>(Remarque : Combiner avec le secteur de résultats du groupe C ci-dessus.)</i></p> <p>3. Augmentation de la fourniture de ressources financières sexospécifiques relatives au climat, y compris grâce à l'amélioration de la mesure dans laquelle les organisations locales axées sur les femmes et les collectivités locales et autochtones ont directement accès à ces services.</p> <p>4. Détermination, financement, transfert et développement de technologies climatiques pouvant être appliquées de façon sexospécifique et socialement inclusive.</p>	<p><i>précisions dans une annexe).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler à toutes les parties de nommer des experts du genre et des auteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i> - Inviter les parties à planifier des discussions sur le genre et les changements climatiques avec des parlementaires nationaux. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i> - Tenir une discussion sur le renforcement de la politique climatique relative à la participation des organisations nationales pour l'égalité des sexes avec l'Union interparlementaire au cours de l'exposition ou du marché dans le cadre de la Journée du genre. <i>(Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».)</i> - Travailler en collaboration avec le Comité permanent des finances pour tenir une discussion sur les efforts du mécanisme financier visant à élaborer des procédures simplifiées destinées à faciliter l'accès direct aux ressources financières relatives au climat, accroître la capacité à devenir une entité accréditée et faire en sorte que les parties échangent leurs stratégies financières sexospécifiques sur le climat pour contribuer à l'établissement d'autres directives concernant le mécanisme financier. 	<p>préparation faites aux mécanismes techniques financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de facteurs relatifs au genre pris en compte dans les rapports nationaux et les rapports nationaux préparés sur une base volontaire. - Quantité de ressources mobilisées utilisées par les groupes locaux. - Nombre de groupes axés sur les femmes et de peuples autochtones ayant accès aux ressources financières relatives au climat. - Nombre de groupes de femmes et de peuples autochtones ayant accès aux ressources financières relatives au climat. - Nombre de projets intégrant des activités financières sexospécifiques liées au climat; projets ayant des ressources réservées. - Tenue d'une discussion avec le Comité permanent des finances. - Discussions régionales convoquées. - Nombre de réunions d'experts techniques comportant des technologies appliquées de façon sexospécifique. - Nombre de projets (financés par des mécanismes financiers) comportant des technologies appliquées de façon sexospécifique. - Nombre de pays recevant de l'aide technique afin d'inclure des technologies appliquées de façon sexospécifique. - Nombre de projets (locaux,
--	---	--

	<p>- Dans le cadre des discussions régionales sur les mécanismes financiers et technologiques de la CCNUCC, encourager l'échange de renseignements sur les ressources financières relatives au climat, le soutien technique et les MMO pour renforcer la capacité des groupes de femmes et des entités appartenant à des femmes relativement à l'élaboration et à la rédaction de propositions liées aux mesures relatives au climat, y compris d'autres intervenants financiers (p. ex. par l'entremise de salons financiers).</p> <p>- En coopération avec le Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) et le partenariat entre l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, inviter les parties à échanger des renseignements sur l'intégration du genre dans les évaluations des besoins technologiques au cours d'une exposition ou d'un marché dans le cadre de la Journée du genre. (<i>Remarque : Il manque encore « qui » et « quand ».</i>)</p>	<p>autochtones, traditionnels) développés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités ou de projets de gestion des connaissances communiqués au secrétariat (solutions locales).
Groupe E : Surveillance et production de rapports		
Secteurs de résultats du rapport sur l'atelier en session de mai	Reformulation proposée pour les activités des suites de l'exercice de rationalisation (1)	Indicateurs possibles
1. Amélioration du suivi et des rapports sur la mise en œuvre des mandats liés au genre aux termes de la CCNUCC. (<i>REMARQUE : Reformuler comme indicateur.</i>)	<p>- Évaluer les recommandations du document technique sur les points d'entrée au cours de la séance SBI48 pour aider les organes constitués à produire des rapports sur la mise en œuvre des mandats liés au genre.</p> <p>Encourager les observateurs et les autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exhaustivité des rapports. - Nombre de pays effectuant le suivi et l'évaluation des systèmes afin de produire des rapports sur le genre dans les politiques climatiques. - Production de rapports dans le cadre de l'Action pour l'autonomisation du

	<p>organismes internationaux et multilatéraux à examiner et à documenter l'intégration des facteurs et des résultats liés au genre; transmettre cette information au secrétariat chaque année par l'entremise d'un appel aux contributions. Cette information sera résumée et intégrée à un rapport annuel pour la COP dans le cadre du programme (sur le genre et les changements climatiques) et servira à rédiger le rapport de synthèse biennal s'inscrivant dans le Programme de travail de Lima relatif au genre.</p> <p>Encourager les parties à produire des rapports sur les mesures qu'elles ont prises pour permettre aux femmes de participer, d'agir, de s'exprimer et d'acquérir des connaissances et des pouvoirs décisionnels afin de concevoir une politique climatique à l'échelle internationale, nationale et infranationale.</p> <p>iv. Encourager les activités d'échange de connaissances sur la réalisation du suivi et la production de rapports concernant les mandats liés au genre pour le personnel du secrétariat, toutes thématiques confondues.</p> <p>- Faire en sorte que les responsables du genre du secrétariat organisent une discussion annuelle (s'harmonisant avec la réunion intersessions) pour transmettre de nouveaux renseignements fournis par les organes constitués et les parties sur les progrès et les résultats de l'adhésion aux mandats liés au genre (décision 21/CP.22, paragraphe 14), y compris l'échange de pratiques exemplaires et de leçons retenues.</p>	<p>climat (contribue à l'indicateur sur l'échange de renseignements).</p>
--	--	---

	Demander au secrétariat d'élaborer un plan de communication stratégique pour informer les parties et les observateurs des progrès, des résultats, des pratiques exemplaires et des leçons retenues pendant la mise en œuvre du PTL et du PAES ainsi que pour encourager l'adoption de mesures supplémentaires.	
--	--	--

Clôture de la consultation informelle

Au cours de la dernière séance de la consultation, les animateurs ont annoncé qu'ils allaient résumer les résultats dans un rapport qui sera transmis aux participants. Ce rapport sera également transmis à d'autres groupes concernés (c.-à-d. Friends of Gender et liste de diffusion du secrétariat de la CCNUCC sur les questions relatives au genre).

Il a été souligné que le SBI élaborera le plan d'action pour l'égalité des sexes à la SBI47 en novembre 2017 et que ce processus pourrait s'appuyer sur ce rapport de consultation.

ANNEXE 1

Liste des participants

Pays/organisme	Représentant
Maldives	Aishath Aileen Niyaz
Soudan	Hanadi Awadalla Abdelrasoul Awadalla
Samoa	Anne Rasmussen
Togo	Tomyeba Komi
République dominicaine	Luz Delina Alcantara Aquino
Îles Cook	Melina Tuiravakai
Antigua-et-Barbuda	Ruth V Spencer
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Decima Corea
Zimbabwe	Veronica Jakarasi
Costa Rica	Lorena Aguilar
Fidji	Raumanu Pranjivan
Costa Rica	Giannina Santiago
Équateur	Ingrid Villafuerte
Belgique	Geert Fremout
Australie	Lisa Gittos
Cameroun	Fobissie Kalame
Norvège	Marianne Bruusgaard
Suisse	Florian Bergamin
Irlande	Laura Finley
Canada	Erin Marchington
Canada	Laura Coates
Canada	Christian Holloway
Nouvelle-Zélande	Tania Gerrard
Nouvelle-Zélande	Charlotte Kempthorne
Antigua-et-Barbuda	Sasha Gay Middleton
Suède	Christopher Marton
Suède	Jessica Hedin
Pays-Bas	Pieter Terpstra
Estonie	Annela Anger-Kraavi
Soudan	Sawsan Abdalla Ali
Pérou	Rocio Menendez
Autorité palestinienne	Shireen Sameer Abdelrahman Abualrub
Libéria	Peter Gayflor Mulbah
Malawi	Stella Gama
République démocratique du Congo	Marie Paule Lusamba
Ouganda	Fred Onduri

CCNUCC	Fleur Newman
Mary Robinson Foundation for Climate Justice	Tara Shine
ONU Femmes	Verona Collantes
Women and Gender Constituency/WECF	Sascha Gabizon
Organisation des Femmes pour l'Environnement et le Développement	Bridget Burns
Organisation des Femmes pour l'Environnement et le Développement	Eleanor Blomstrom

ANNEXE 2

Voici les résultats de la mise en correspondance par le secrétariat de la CCNUCC associant les activités ciblées dans le rapport sur l'atelier en session de mai (colonne de gauche ci-dessous) et les mandats existants liés au genre (colonne du milieu ci-dessous). La colonne de gauche indique certains renseignements pouvant aussi être pris en compte dans le cadre de l'activité.

Activité	Mandat	Remarques
<p>A1</p> <p>i. Entreprendre des projets pilotes dans différentes régions afin de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences entre les responsables à l'échelle nationale et les collectivités ainsi que les peuples autochtones locaux (p. ex. en utilisant les cercles d'apprentissage ou un format semblable), y compris un volet de « formation des formateurs » sur l'utilisation de ces méthodes de communication et de mobilisation.</p>	<p>À titre d'activité renforçant les capacités, elle peut faire partie de différents mandats relatifs au renforcement de la capacité et au genre, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris.</p> <p>Fournir aussi une méthode permettant aux parties de savoir comment mettre en œuvre le mandat du PTL concernant la prise en compte des savoirs locaux et traditionnels et valorisant la participation des femmes des collectivités locales (paragraphe 24).</p>	<p>Les éléments « qui », « où » et « quand » sont manquants.</p>
<p>ii. Concevoir des produits de connaissance à partir des expériences menées pendant les projets pilotes indiqués en (i) ainsi que des exemples de bonnes pratiques donnés par des parties qui n'ont pas participé aux projets pilotes.</p>	<p>Les produits de connaissance sont associés aux activités de renforcement de la capacité ci-dessus et ils font donc partie des mêmes mandats.</p>	<p>Les éléments « qui » et « quand » sont manquants.</p>
<p>iii. Organiser des ateliers techniques ou des rencontres pour partager les expériences et renforcer les capacités liées à la façon de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données ventilées par sexe, p. ex. à titre de sujet pour les ateliers qui se dérouleront dans</p>	<p>Pourrait permettre de renforcer les capacités et de trouver le « comment » pour l'ensemble des mandats qu'il faut améliorer ou dont les données ventilées selon le sexe ou le genre doivent être renforcées,</p>	<p>Il manque le nom de l'organisateur.</p>

le cadre du Programme de travail de Lima relatif au genre en 2018 et en 2019.	p. ex. décision 3/CP.18.	
A2		
i. Recueillir et analyser les données ventilées (par sexe, âge, groupe social, etc.) en fonction des discussions multilatérales à l'échelle nationale et infranationale, pour documenter les mesures prises au chapitre du climat sensibles au genre (afin de garantir la participation, l'approbation et une meilleure compréhension des intervenants).	Il semble que ce soit un nouveau mandat. Les mandats actuels concernant les données ventilées doivent être renforcés ou améliorés, ils ne requièrent pas de collecte ni d'analyse.	Cette activité pourrait être restructurée, p. ex. en ce qui a trait aux pratiques d'échange, mais il faut se demander en quoi elle serait différente de l'activité indiquée au point iii ci-dessus.
ii. Créer une communauté de pratique/d'experts pour soutenir le secteur de résultat sur l'échange de connaissances, les communications et le renforcement de la capacité dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes.	Ce semble être un « outil » de connaissance ou de communication pouvant s'inscrire dans les mandats sur le renforcement de la capacité.	Les éléments « qui », « où » et « quand » sont manquants.
B1		
i. Fixer un objectif de représentation des femmes de 50 % pour l'ensemble des délégations des parties et des organes constitués en vertu de la CCNUCC d'ici 2019.	L'établissement d'un échéancier précis pour l'objectif de l'équilibre des sexes (c.-à-d. une cible de 50/50) fixé par les parties dans la décision 23/CP.18 semble être un nouveau mandat ou un mandat supplémentaire.	L'activité n'indique pas « comment » aider davantage les parties à mettre en œuvre le mandat actuel.
ii. Garantir l'équilibre entre les sexes dans les postes de codirection ou de direction par rotation et chez les intervenants au sein des groupes d'experts, dans les ateliers en session et les tables rondes.	Les postes de codirection ou de direction par rotation dont il est question dans cette activité ne sont pas clairement définis, ni qui doit « garantir » l'équilibre entre les sexes.	Cette activité n'ajoute pas de renseignements additionnels quant au « comment » par rapport aux mandats existants encourageant les parties à envisager l'équilibre entre les sexes dans les nominations.

		Puisque le document technique sur l'équilibre entre les sexes sera examiné dans le cadre de la COP23, il pourrait être plus utile de réserver un espace pour le « comment » jusqu'à après l'examen de ce document.
iii. Mettre en place ou renforcer le mentorat au sein des délégations et des groupes régionaux pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de niveau supérieur dans les délégations et les secteurs préoccupants où les femmes sont sous-représentées ou présentes à titre d'expertes techniques (par exemple, les technologies et les finances).	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Cette activité pourrait être restructurée pour s'inscrire dans le mandat concernant le renforcement de la capacité et la formation pour les déléguées du Programme de travail de Lima.
iv. Assurer l'équilibre entre les sexes lors de la nomination des membres de nouveaux groupes d'experts soutenant les travaux dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris.	On n'indique pas clairement qui doit « assurer l'équilibre »; ce serait un nouveau mandat s'il s'agissait des parties.	Cette activité n'ajoute pas de renseignements additionnels quant au « comment » par rapport aux mandats existants encourageant les parties à envisager l'équilibre entre les sexes dans les nominations.
v. Les parties accréditent au sein de leurs délégations des femmes de la collectivité locale, des femmes autochtones et des jeunes femmes et leur offrent un soutien personnalisé de même que les ressources nécessaires pour qu'elles puissent contribuer de façon significative et partager leurs connaissances pendant les réunions de conférences.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Bien que ce soit une façon pour les parties d'aborder le mandat du PTL en ce qui concerne la prise en compte du savoir local et traditionnel ainsi que la valorisation de la participation des femmes de la collectivité locale, cette activité n'apporte pas d'aide supplémentaire aux parties, p. ex. en ce qui concerne la façon de cibler ou de joindre les femmes de la collectivité ou les femmes autochtones concernées.
vi. Promouvoir le Fonds pour les déléguées (Women Delegates Fund) ainsi que ses avantages déjà observés sur l'augmentation de la représentation et de la participation active des	Encourager la mise en œuvre des mandats sur le renforcement de la capacité et la formation des déléguées ainsi que sur l'augmentation de la participation des	Les éléments « qui », « comment » et « quand » sont manquants. Y a-t-il d'autres programmes qui pourraient également être inclus à des

femmes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement et inviter les parties et les entités non parties à renforcer le Fonds grâce à leurs contributions volontaires.	femmes au processus de la CCNUCC.	fins de promotion?
vii. Prioriser le financement, la formation et le renforcement de la capacité afin de soutenir les femmes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ainsi que les femmes autochtones et les jeunes femmes qui veulent participer activement à la CCNUCC.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	L'élément « qui » est manquant.
B2 i. Les parties intéressées et les organisations observatrices accréditent des femmes de la collectivité locale, des jeunes femmes et des spécialistes du genre au sein de leurs délégations pour qu'ils puissent participer : aux ateliers sur les genres de 2018 et 2019 exigés en vertu du paragraphe 11 de la décision 21/CP.22; aux réunions techniques d'experts (TEP-A, TEP-M); aux événements d'écoute et d'apprentissage.	Cette activité fournit une méthode permettant aux parties de savoir comment mettre en œuvre différents mandats relatifs au renforcement de la capacité ainsi que le mandat du PTL concernant la prise en compte des savoirs locaux et traditionnels et valorisant la participation des femmes des collectivités locales.	Il est possible que des renseignements additionnels soient requis quant à la manière de déterminer ces différentes catégories de femmes.
ii. Inviter les parties et les organisations observatrices à signaler et à mettre en évidence leur participation par l'entremise de la page Web sur les genres de la CCNUCC, la plateforme de réseautage liée aux femmes et au genre mentionnée à B.1(i) ou la plateforme sur les mesures relatives au climat des collectivités autochtones et locales.	Cette activité pourrait s'inscrire dans le mandat du PTL concernant la prise en compte des savoirs locaux et traditionnels et valorisant la participation des femmes des collectivités locales.	Les éléments « comment », « quoi », « quand » et « pourquoi » ne sont pas clairement définis.
iii. Les parties garantissent une participation entière, égale et significative des femmes [de toutes les sphères/des intervenants de tous les niveaux] de la société aux consultations nationales concernant la mise en œuvre et	Il semble que ce soit un nouveau mandat. On pourrait soutenir qu'à l'exception du mot « garantissent », il s'agit d'une reformulation de mandats généraux sur la mise en œuvre d'une politique	L'élément « comment » est manquant.

<p>l'examen des contributions déterminées au niveau national (CDN).</p>	<p>sexospécifique liée au climat (puisque'un des aspects de la politique sexospécifique est la participation des femmes à l'élaboration de la politique). Si tel est le cas, pourquoi limiter l'activité aux CDN?</p>	
<p>iv. Les parties favorisent une participation entière, égale et significative des femmes, leur permettent de s'exprimer et prennent en compte leurs connaissances et leur contribution dans la conception et la mise en œuvre des projets, des politiques et des plans liés au climat, y compris à l'échelle infranationale, notamment grâce aux mesures suivantes : consultations en ligne; organisation de séances de discussion ouverte; réalisation d'études d'impact sur la société et l'environnement; obtention d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat. On pourrait soutenir qu'à l'exception du mot « garantissent », il s'agit d'une reformulation de mandats généraux sur la mise en œuvre d'une politique sexospécifique liée au climat (puisque'un des aspects de la politique sexospécifique est la participation des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique).</p>	<p>L'activité n'est pas clairement définie.</p>
<p>v. Demander au secrétariat, en partenariat avec les parties, les organismes de l'ONU et les organisations observatrices intéressées, d'autoriser le partage d'expériences sur l'intégration du savoir local et traditionnel à l'élaboration de politiques climatiques et renforcer la capacité à mieux comprendre le rôle des femmes de la collectivité dans les interventions climatiques sexospécifiques à tous les niveaux, par exemple, en organisant des événements d'écoute et d'apprentissage pendant les sessions de la CCNUCC.</p>	<p>À titre d'activité formative et renforçant les capacités, elle faire partie de différents mandats relatifs au renforcement de la capacité et au genre, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris.</p> <p>Fournir aussi une méthode permettant aux parties de savoir comment mettre en œuvre le mandat du PTL et les encouragements concernant la prise en compte des savoirs locaux et traditionnels et valorisant la participation des femmes des collectivités locales.</p>	<p>Nouvelle activité mise en œuvre par le secrétariat qui aura probablement des conséquences financières qui nécessiteront un financement.</p>
<p>vi. Un des ateliers exigés sur les genres en 2018 et en 2019 en vertu du Programme de travail de Lima relatif au genre sera axé sur la « valeur du savoir local » et la participation des femmes des collectivités autochtones et locales à</p>	<p>Le SBI devra examiner les sujets pour les ateliers et s'ils sont choisis, ils feront partie du mandat.</p>	<p>Un certain nombre d'activités sont suggérées comme sujets pour les deux ateliers.</p>

l'établissement de mesures et de politiques climatiques sexospécifiques.		
C1		
i. Officialiser les séances de mise à jour organisées par les responsables du genre du secrétariat afin que ce point d'intérêt soit traité à toutes les séances, et inviter d'autres organes constitués en vertu de la Convention à présenter des rapports.	S'inscrit dans les mandats liés au renforcement de la capacité et à la formation.	
ii. Inclure l'expertise en matière de genre dans le mandat des nouveaux employés du secrétariat.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	
iii. Collaborer avec la Women and Gender Constituency et les responsables du genre du secrétariat afin de concevoir des sujets et de cerner les experts du genre pour les réunions techniques d'experts (atténuation et adaptation).	Réaffirmer le mandat actuel relatif aux réunions techniques d'experts indiqué dans la décision 21/CP.22 en proposant une méthode permettant de prendre en considération une perspective de genre.	L'élément « qui » (amène à participer) est manquant.
iv. Les organes constitués dans le cadre de la CCNUCC collaborent avec la Women and Gender Constituency et les responsables du genre du secrétariat pour accéder aux renseignements, aux directives et au soutien concernant la façon de s'acquitter des mandats liés au genre dans leurs domaines de travail respectifs, notamment les directives sur les principaux secteurs prioritaires où il faut prendre le genre en compte.	Nouveau mandat. Toutefois, le secrétariat procèdera à des consultations auprès des organes constitués dans le cadre du document technique sur les points d'entrée qui doit être présenté au cours de la SBI48, notamment auprès de la Women and Gender Constituency, selon les préférences des organes constitués.	
v. Inviter les parties et les entités non parties à examiner le rapport de synthèse biennal pour connaître les renseignements sur l'intégration du genre des organes constitués afin de formuler des directives et des recommandations permettant d'améliorer la production des rapports.	Le mandat actuel relatif au rapport de synthèse suppose que les parties examineront le rapport de synthèse, y compris les recommandations (le cas échéant) et les entités non parties peuvent déjà le faire.	Nous ne savons pas clairement comment cette activité appuie la mise en œuvre du mandat actuel.

vi. Contribuer au renforcement de la capacité des présidents et membres des organes constitués et des équipes techniques du secrétariat relativement à la façon d'intégrer les genres à leurs domaines de travail respectifs.	Mandat relatif au rapport de synthèse des organes constitués indiqué dans la décision 21/CP.22.	Les éléments « qui », « comment » et « quand » sont manquants.
vii. Concevoir des listes de vérification et des outils visant à faciliter l'intégration uniforme des questions de genre aux travaux des organes constitués, aux travaux du secrétariat et à tous les aspects de la Convention.	Cette activité devance les conclusions du document technique sur les points d'entrée (en ce qui a trait aux organes constitués).	Les éléments « qui » et « quand » sont manquants.
C2 i. Amorcer des discussions régulières et échanger des renseignements avec les autres organismes et établissements de l'ONU et concevoir des outils internationaux pertinents permettant de faire progresser la réalisation des mandats connexes liés au genre (rapport de l'OSA-39, paragraphe 209), y compris les mandats et les résolutions visant à faire avancer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.	Pourrait s'inscrire dans les mandats sur le renforcement de la capacité et la coordination dans le cadre du PTL.	Les éléments « qui », « quand » et « où » sont manquants.
ii. La CCNUCC mobilise et informe les organes gouverneurs concernés.	On n'indique pas clairement qui mobilise ni quels sont les organes gouverneurs.	
iii. Coordonner les activités et les événements conjoints sur les liens entre le genre, les changements climatiques et les autres domaines thématiques dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable), comme les aliments, la sécurité, les droits de la personne, une transition équitable et du travail décent ainsi que la santé à l'échelle nationale et des organismes de l'ONU.	Pourrait s'inscrire dans les mandats sur le renforcement de la capacité et la coordination dans le cadre du PTL selon « qui » est visé.	Les éléments « qui », « quand » et « où » sont manquants.
iv. Évaluer les effets des changements	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Les éléments « qui », « quand » et

climatiques et du genre sur la réalisation des objectifs liés au genre dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) (en cernant les connaissances manquantes et les échanges de connaissances entre les spécialistes du genre et des changements climatiques concernant les ODD).		« comment » sont manquants.
v. Encourager les experts en genre d'autres secteurs de l'ONU à participer à la CCNUCC.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Les éléments « qui », « comment » et « quand » sont manquants. Les experts en genre d'autres secteurs de l'ONU participent déjà à la CCNUCC. Que faut-il de plus?
vii. Engager des discussions liées au savoir sur les questions de genre dans le contexte d'une transition équitable et du travail décent ainsi que de la diversification économique.	Ce pourrait être un nouveau mandat. On peut soutenir que l'activité s'inscrit dans les mandats relatifs au renforcement de la capacité et à la formation.	Les éléments « qui », « comment » et « quand » sont manquants. Des travaux sur la transition équitable et le travail décent sont déjà réalisés dans le cadre de mesures d'intervention et toute activité faisant partie du plan d'action pour l'égalité des sexes doit être coordonnée avec ces travaux.
viii. Élaborer des initiatives conjointes pour faire progresser les interventions climatiques sexospécifiques à l'échelle internationale, nationale, infranationale et locale.	Peut s'inscrire dans les mandats actuels, mais cette tâche est trop généralisée pour être une activité.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.
C3 i. Offrir du soutien technique aux ministères responsables de la condition féminine et du genre (ou tout autre domaine similaire) relativement aux questions liées aux changements climatiques pour renforcer les synergies entre les organisations nationales et infranationales et les autres organismes de	S'inscrirait dans les mandats sur le renforcement de la capacité.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.

l'ONU.		
ii. Demander la participation des ministères se concentrant sur le genre ou les femmes (ou des ministères semblables) et de femmes de la collectivité locale, y compris des femmes autochtones, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, d'activités de planification et de programmes nationaux et infranationaux liés aux changements climatiques. Créer des réseaux d'information entre les gouvernements. Institutionnaliser un espace pour ces engagements/les promouvoir/les encourager.	Multiples activités énumérées. L'activité se rapporte à la mise en œuvre des mandats liés à une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.
iii. Échanger de bonnes pratiques et des leçons apprises en ce qui a trait à des mécanismes de coordination des entités nationales et infranationales pour faire avancer la conception d'une politique sur les changements climatiques sexospécifiques, d'un plan et de programmes.	S'inscrirait dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et se rapporte à la mise en œuvre des mandats liés à une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.
<p>D1</p> <p>i. Élaborer des directives permettant aux parties de concevoir leurs propres plans d'action en matière d'inclusion sociale et d'intégration du genre pour la réalisation d'interventions liées au climat et de MMO fondés sur des méthodes et des outils nouveaux et existants.</p>	Pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre des mandats liés à une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment » et « quand » sont manquants. En quoi cette directive ajoute-t-elle de la valeur aux outils et aux méthodologies actuels? C.-à-d. quelle autre directive est requise s'il existe des outils et des méthodologies?
ii. Organiser des groupes de travail d'experts et des ateliers pour échanger de bonnes pratiques relatives aux résultats des évaluations des aspects sociaux et de l'égalité des sexes ainsi que des plans d'action en la matière (à l'échelle	Cette activité pourrait appuyer la mise en œuvre des mandats liés à une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.

régionale, nationale et internationale, si nécessaire).		
iii. Le GIEC doit s'assurer que des spécialistes des aspects sociaux et du genre font partie de ses groupes d'experts.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Qui s'occuperait de communiquer cette information au GIEC et comment?
iv. Demander un rapport spécial du GIEC sur le genre et les changements climatiques ou faire avancer les travaux liés à un tel rapport.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Qui s'occuperait de communiquer cette information au GIEC et comment?
v. Cibler les intervenants, les gouvernements, les organismes de développement qui devraient participer à l'élaboration des évaluations de l'égalité des sexes qui serviront à concevoir les plans d'action (comme les plans nationaux d'adaptation [PNA], les stratégies de développement à faibles émissions [SDFE], les mesures d'atténuation adaptées au contexte national [MAAN], les examens des contributions prévues déterminées au niveau national [CPDN] de même que la conception de projets envisagés et de programmes-pays). Les intervenants concevront aussi des projets sexospécifiques assurant la participation entière et significative des femmes, y compris des femmes de la collectivité locale, des femmes de différents groupes d'âge ainsi que des collectivités autochtones et locales, aux interventions climatiques qui leur seront utiles.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Il semble que ce soit un résumé ou une description des personnes qui doivent participer à la mobilisation des intervenants et cette activité ferait probablement partie du processus d'élaboration d'une politique climatique sexospécifique. Si elle s'adresse aux parties, comme elle a été formulée, il semble que ce soit une orientation ou une directive nécessitant un nouveau mandat.
vi. Déterminer des moyens d'améliorer la génération de données liées au genre pour aller au-delà des données ventilées selon le sexe et aider les pays qui ne possèdent pas suffisamment de données pertinentes. Souligner l'intersectionnalité et le contexte social général dans le cadre des évaluations de l'égalité des sexes.	Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre des mandats liés à une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.
vii. S'assurer que les évaluations et les analyses	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	Les éléments « qui », « comment »,

liées au genre permettent de mieux comprendre le rôle des femmes dans les principaux secteurs de la lutte contre les changements climatiques et de cibler des politiques transformatrices.		« quand » et « où » sont manquants.
viii. Inclure le savoir local et simplifier les renseignements sur les changements climatiques et le genre.	Cette activité n'est pas suffisamment claire pour être classée dans une catégorie.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.
D2 i. Organiser des ateliers d'experts intersectoriels destinés aux organisations nationales pour l'égalité des sexes concernant les MMO relatifs au climat, l'état de préparation, l'élaboration de mécanismes financiers et la mise en œuvre.	Il semble que ce soit un nouveau mandat, sauf si l'activité est incluse dans un des deux ateliers exigés.	Nouvelle activité mise en œuvre par le secrétariat qui aura probablement des conséquences financières qui nécessiteront un financement.
ii. Renforcer la capacité grâce aux réunions d'experts et aux séances de formation avec des spécialistes et des praticiens, provenant notamment des collectivités locales, destinées aux organisations pour l'égalité des sexes et aux intervenants relativement aux évaluations des aspects sociaux et de l'égalité des sexes, aux MMO liés au climat, à l'état de préparation, à l'élaboration de mécanismes financiers et à la mise en œuvre.	Dans la mesure où il s'agit d'une demande précise à l'intention du secrétariat, il semble que ce soit un nouveau mandat.	Nouvelle activité mise en œuvre par le secrétariat qui aura probablement des conséquences financières qui nécessiteront un financement.
iii. Renforcer la capacité des organisations pour l'égalité des sexes, des parlementaires, des ministères des Finances, des ONG et des OSC à intégrer la budgétisation sexospécifique au financement de la lutte contre les changements climatiques, l'accès et la prestation grâce à la formation, aux ateliers d'experts ainsi qu'aux documents et outils techniques.	Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.
Iv. Soutenir l'intégration de l'égalité des sexes aux mécanismes de coordination des pays (MCP) liés aux changements climatiques et aux cadres institutionnels en réunissant les	Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.

<p>organisations de femmes et les entités nationales désignées pour planifier et mettre en œuvre des CPDN, les responsables des finances et des technologies (par exemple, le financement lié au climat et le CRTC), d'autres ministères concernés, des ONG et des OSC, des experts et des praticiens de collectivités locales et des groupes de défense des femmes pour participer à la prise de décisions à l'échelle nationale en matière de changements climatiques.</p>		
<p>v. Cerner des mécanismes potentiels et des « ponts » pour s'assurer que les intervenants locaux et communautaires restent en relation et qu'ils sont en mesure d'influencer les cadres stratégiques à l'échelle nationale et infranationale.</p>	<p>Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.</p>	<p>Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.</p>
<p>vi. Organiser une discussion avec les parlementaires sur le genre et les changements climatiques.</p>	<p>Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.</p>	<p>Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.</p>
<p>vii. Améliorer la surveillance et les systèmes de production de rapports pour mieux prendre en compte la mise en œuvre des politiques en ce qui a trait aux résultats du développement et des interventions liés au genre et aux aspects sociaux.</p>	<p>Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et appuyer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.</p>	<p>Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.</p>
<p>D3</p> <p>i. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC) à titre d'entités opérationnelles du mécanisme financier, pour accroître l'octroi d'un financement sexospécifique lié au climat (avec un objectif de 100 % au fil du temps), y compris pour concevoir des procédures simplifiées visant à</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat.</p>	<p>Ce type de directive devrait faire partie des directives de la COP à l'intention du FEM et du FVC. La directive doit aussi prendre en compte les politiques et l'orientation actuelles respectives du FEM et du FVC.</p>

<p>faciliter l'accès direct au financement lié au climat pour les organisations de femmes locales ainsi que des collectivités autochtones et de la région (p. ex. organisations nationales et infranationales offrant de petites subventions dans le cadre du programme d'accès direct amélioré).</p>		
<p>ii. Orientation stratégique de la COP à l'intention du FEM et du FVC à titre d'entités opérationnelles du mécanisme financier pour instaurer la règle subsidiaire (c.-à-d. mise en œuvre à l'échelle la plus locale possible) afin de renforcer le rôle des femmes de la collectivité ainsi que des collectivités autochtones et locales afin de servir d'agents d'exécution pour la mise en œuvre de projets et de programmes sur le terrain en partenariat avec des organismes chargés de la mise en œuvre accrédités.</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat.</p>	<p>Ce type de directive devrait faire partie des directives de la COP à l'intention du FEM et du FVC. La directive doit aussi prendre en compte les politiques et l'orientation actuelles respectives du FEM et du FVC.</p>
<p>iii. Demander aux parties de concevoir et mettre en œuvre des « stratégies de financement pour le climat » et déterminer leurs besoins quant au renforcement de la capacité ainsi qu'au soutien et garantir la participation des groupes de femmes, des organisations de femmes, des collectivités autochtones et locales (à titre de bénéficiaires ciblés et directement touchés) à l'élaboration de tels stratégies et plans financiers.</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat.</p>	<p>Qui serait responsable de cerner les besoins en matière de renforcement de la capacité et de soutien?</p>
<p>iv. Renforcer la capacité de communiquer de l'information sur les MMO liés au climat, y compris en ce qui a trait aux finances, notamment grâce à des programmes de formation et à l'élaboration de notes et de modules d'orientation pour les différents produits ou outils financiers et les niveaux d'accès, comme le programme d'aide à la</p>	<p>Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats et les demandes en matière de formation et de coordination existants.</p>	<p>Les éléments « qui », « comment », « quand » et « où » sont manquants.</p>

préparation.		
v. Organiser des salons financiers avec des experts du financement et du climat, y compris des fonds nationaux, pour communiquer et échanger des renseignements sur les ressources financières relatives au climat, le soutien technique et les MMO pour renforcer la capacité des groupes de femmes et des entités appartenant à des femmes relativement à l'élaboration et à la rédaction de propositions liées aux mesures relatives au climat.	Cette activité pourrait appuyer la mise en œuvre d'une politique climatique sexospécifique.	Les éléments « qui », « quand » et « où » sont manquants.
vi. Encourager les banques commerciales et d'autres acteurs du secteur privé à faciliter l'accès des femmes à des ressources dans le cadre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci, notamment à l'aide d'un soutien public sous forme de garanties de risque, d'exigences réglementaires révisées, etc.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	L'élément « qui » est manquant.
vii. Lorsque des fonds publics sont utilisés pour soutenir des dispositions en matière de financement lié au climat par le biais de banques commerciales nationales, veiller à ce que les prestations profitent aux femmes en tant que clients, par exemple, au moyen de conditions adéquates comme le transfert d'un financement à des conditions libérales par le biais de lignes de crédit facilité « vertes » ou de microcrédits abordables, d'efforts de sensibilisation, etc.	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	À qui, par qui et comment cette information serait-elle communiquée?
D4 i. S'assurer que la technologie est comprise dans un sens plus large pour inclure des connaissances en matière de matériel, de logiciel et de technologies ainsi que des cadres de		

réglementation de la prestation de services technologiques et des interventions.		
ii. Offrir de la formation et du renforcement de la capacité aux intervenants et aux parties concernés quant à la façon de réaliser des évaluations des besoins technologiques sexospécifiques en collaboration avec le partenariat entre l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le CRTC.	Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et de formation.	L'activité doit être coordonnée avec le CRTC, puisqu'il possède une politique et des experts en matière de genre et qu'il réalise peut-être déjà des travaux dans ce domaine. C.-à-d. en quoi cette activité ajouterait-elle de la valeur aux travaux déjà réalisés par le CRTC? Qui s'occuperait de la coordination avec le CRTC?
iii. Demander au Comité exécutif des technologies (CET), dans le cadre de ses réunions d'experts techniques (RET), d'intégrer des dimensions sexospécifiques, notamment des garanties sociales et en matière de genre, et de se concentrer sur les technologies climatiques qui ont un effet de transformation important sur le genre.	Il semble que ce soit un nouveau mandat ou une reformulation de mandats existants.	Qui demandera au Comité?
iv. En collaboration avec le CRTC, établir des liens avec des instituts de recherche et des mécanismes financiers relativement à l'élaboration de technologies sexospécifiques, à l'adaptation et au renforcement de la capacité.	Il semble que ce soit un nouveau mandat, mais on peut prétendre que cette activité appuie la mise en œuvre de mandats liés aux politiques sexospécifiques.	L'activité doit être coordonnée avec le CRTC, puisqu'il possède une politique et des experts en matière de genre et qu'il réalise peut-être déjà des travaux dans ce domaine. C.-à-d. en quoi cette activité ajouterait-elle de la valeur aux travaux déjà réalisés par le CRTC? Qui s'occuperait de la coordination avec le CRTC?
v. Renforcer la capacité des réseaux de femmes et des femmes de la collectivité locale à accéder à ces technologies et au financement pour celles-ci et à s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur les femmes, p. ex. par le biais d'un projet pilote conjoint d'accès direct du CRTC/FVC.	Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité et de formation.	
vi. Des RET pour déterminer des projets	Il semble que ce soit un nouveau mandat.	L'activité doit être coordonnée avec le

<p>évolutifs et pouvant être reproduits intégrant des technologies sexospécifiques, y compris des bonnes pratiques et des pratiques exemplaires (comme des récompenses) tirées de projets de femmes de la collectivité locale liés au climat, en collaboration avec le CRTTC, la Women and Gender Constituency et d'autres intervenants concernés.</p>		<p>CET, le CRTTC, la Women and Gender Constituency et les autres intervenants. Qui s'occuperait de la coordination?</p>
<p>E1</p> <p>i. Le secrétariat élaborera une note d'orientation à l'intention des organes constitués et des parties au sujet des mandats liés aux rapports sur le genre.</p>	<p>Cette activité devance les conclusions du document technique sur les points d'entrée (en ce qui a trait aux organes constitués).</p>	<p>Nouvelle activité mise en œuvre par le secrétariat qui pourrait avoir des conséquences financières qui nécessiteraient un financement.</p>
<p>ii. Inviter les parties, les observateurs et les autres organismes internationaux et multilatéraux à examiner et à documenter l'intégration des considérations et des résultats liés au genre dans les rapports nationaux; présenter cette information au secrétariat chaque année par l'entremise d'un appel aux contributions. Cette information sera résumée et intégrée à un rapport annuel pour la COP dans le cadre du programme (sur le genre et les changements climatiques) et servira à rédiger le rapport de synthèse biennal s'inscrivant dans le Programme de travail de Lima relatif au genre (décision 21/CP.22, paragraphes 15 et 26).</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat.</p>	<p>Cette activité semble causer une répétition des rapports produits par les parties et de l'exercice de synthèse déjà demandé au secrétariat.</p>
<p>iii. Encourager les parties à produire des rapports sur les mesures qu'elles ont prises pour permettre aux femmes de participer, d'agir, de s'exprimer et d'acquérir des connaissances et des pouvoirs décisionnels afin de concevoir une politique climatique à l'échelle internationale, nationale et infranationale.</p>	<p>Cette activité pourrait appuyer la mise en œuvre des mandats liés à une politique climatique sexospécifique.</p>	<p>Il faut maintenant préciser à qui seraient destinés les rapports des parties ou comment ces renseignements seraient consignés.</p>

<p>iv. Organiser des activités d'échange de connaissances sur la réalisation du suivi et la production de rapports concernant les mandats liés au genre pour le personnel du secrétariat, toutes thématiques confondues.</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat.</p>	<p>Le secrétariat procède déjà à l'échange de connaissances entre les membres du personnel technique relativement aux mandats liés au genre pour différents domaines thématiques. En quoi cette activité est-elle différente?</p>
<p>v. Faire en sorte que les responsables du genre du secrétariat organisent une discussion annuelle (s'harmonisant avec la réunion intersessions) pour transmettre de nouveaux renseignements fournis par les organes constitués et les parties sur les progrès et les résultats de l'adhésion aux mandats liés au genre (décision 21/CP.22, paragraphe 14), y compris l'échange de pratiques exemplaires et de leçons retenues.</p>	<p>Cette activité pourrait s'inscrire dans les mandats en matière de renforcement de la capacité.</p>	<p>Nouvelle activité mise en œuvre par le secrétariat qui pourrait avoir des conséquences financières qui nécessiteraient un financement.</p>
<p>vi. Bilan du plan d'action pour l'égalité des sexes ainsi que du Programme de travail de Lima dans le cadre de la COP24 au moyen d'un dialogue de facilitation (COP22).</p>	<p>Il semble que ce soit un nouveau mandat; cette activité pourrait être plus appropriée dans le cadre de la décision sur l'adoption du plan d'action pour l'égalité des sexes.</p>	<p>Qui participerait au projet? Quel en est le résultat?</p>
<p>vii. Concevoir un plan de communication stratégique pour informer les parties et les observateurs des progrès, des résultats, des pratiques exemplaires et des leçons retenues pendant la mise en œuvre du PTL et du PAES ainsi que pour encourager l'adoption de mesures supplémentaires (décision 21/CP.22, paragraphe 25).</p>	<p>Cette activité pourrait s'inscrire dans divers mandats.</p>	<p>Les éléments « qui », « quand » et « où » sont manquants.</p>